

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 72 (1921)
Heft: 1

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONFÉDÉRATION.

Ecole forestière de Zurich. Le nombre des étudiants forestiers était au commencement du semestre d'hiver 1920/21 le suivant:

17 au 1 ^{er} cours	19 au 3 ^e cours
24 au 2 ^e „	9 au 4 ^e „

Ces 69 étudiants se répartissent comme suit entre les cantons d'origine: Zurich 13; Berne 12; Grisons 7; Vaud 5; Glaris, Schaffhouse, Lucerne, Neuchâtel, Appenzell Rh.-Ext. et Tessin chacun 3; Uri, Argovie, Genève et Bâle-Campagne chacun 2; Valais, Nidwald, Soleure, Bâle-Ville, Schwyz et Thurgovie chacun 1.

Il y a absence complète de représentants du canton de St-Gall, tandis que le Tessin vient d'en envoyer 3 au premier cours.

Monsieur le D^r *P. Niggli*, ancien élève de l'Ecole polytechnique fédérale, a été nommé professeur de minéralogie et pétrographie, en remplacement de M. Grubenmann, démissionnaire.

Examens forestiers d'Etat. Le Département de l'Intérieur, à la suite des examens qui ont eu lieu à Lausanne, en décembre, a décerné aux forestiers suivants le brevet d'éligibilité aux emplois supérieurs cantonaux et fédéraux:

- MM. Albin, Benedikt, de St-Martin (Grisons);
- Billeter, Paul, de Männedorf (Zurich);
- Brosi, Peter, de Klosters (Grisons);
- de Gottrau, Raphael, de Fribourg;
- Grossmann, Henri, de Höngg (Zurich);
- Lombard, André, de Zurich;
- Perret, Paul, de la Sagne (Neuchâtel);
- Schwarz, Fritz, de Biglen (Berne);
- Wettstein, Edwin, de Pfäffikon (Zurich);
- Zobrist, Werner, de Hendschikon (Argovie).

CANTONS.

Lucerne. M. *D. Hofstetter* a été appelé au poste d'expert forestier attaché à l'Inspection des forêts de ce canton.

Tessin. Vient d'être nommé adjoint à l'inspection cantonale des forêts, à Bellinzone, M. *F. Colombi*.

Bâle-Campagne. Les autorités de ce demi-canton ont décidé la création d'un deuxième poste d'adjoint à la direction cantonale des forêts. Ce poste vient d'être mis au concours.

BIBLIOGRAPHIE.

Schweizerischer Forstkalender 1921. Herausgegeben von *Roman Felber*, technischer Adjunkt bei der eidg. Inspektion für Forstwesen, Jagd und Fischerei in Bern. Verlag von Huber & C^{ie}, in Frauenfeld. Prix: fr. 4.

Il est difficile de modifier de façon essentielle un agenda. Et, au reste, ce serait bien inutile quand, après une longue expérience, son éditeur a réussi à lui donner une forme et un arrangement définitifs. Ses lecteurs se sont habitués à la disposition admise et désirent qu'elle reste immuable. C'est ainsi qu'ils s'y retrouvent le mieux et en tirent le meilleur parti. Notre Forstkalender en est arrivé à ce stade de son beau développement. Il nous revient donc presque inchangé, et personne ne s'en plaindra. Tous ses chapitres ont été soigneusement révisés et ses indications mises au point. Notons parmi les rares innovations: les tarifs pour transports sur rail qui ont été remaniés, puis un extrait du règlement pour les transports des C F F.

Au point de vue typographique, cette 16^e édition du Forstkalender n'est pas inférieure aux précédentes. Son éditeur reste soucieux de livrer de bon travail.

H. B.

AVIS.

Nos confédérés du Tessin sont privés de tout périodique forestier en langue italienne. C'est regrettable. Aussi le Comité permanent de notre Société a-t-il décidé que pour rendre le Journal forestier suisse plus accessible aux forestiers et amis de la forêt du Tessin, il publierait dorénavant, de temps en temps, un article rédigé en italien.

L'assemblée générale de notre Société, à Soleure, a décidé une augmentation du coût de l'abonnement du „Journal forestier“ qui, aujourd'hui, est très probablement le meilleur marché des journaux forestiers paraissant mensuellement. L'augmentation incessante du coût de l'impression, des clichés et du papier en a fait une nécessité, malgré que la cotisation des sociétaires vienne d'être augmentée à nouveau et portée à fr. 15.

A partir du 1^{er} janvier 1921, le „Journal forestier suisse“ coûtera fr. 6 par an. C'est, en somme, un prix encore bien modique si on le compare à celui d'autres journaux similaires, et qui n'est possible que grâce à la subvention gracieusement octroyée à notre Société par la Confédération.

Nous espérons que ce renchérissement modeste ne sera pas un prétexte à quelques abonnés pour renoncer au Journal. Nous nous plaisons à croire que tous, conscients de la solidarité qui unit les amis de la forêt, sauront s'imposer ce petit surcroît de dépenses que les circonstances actuelles ont rendu inévitable. D'avance nous leur adressons un cordial merci et profitons de l'occasion pour leur souhaiter une heureuse nouvelle année.

La rédaction.

Communication du caissier. Vers le milieu de janvier, nous adresserons à tous nos sociétaires un formulaire pour le recouvrement de la cotisation de 1921, par le compte de chèques V 1542, à Bâle. Ainsi qu'en a décidé l'assemblée générale de Soleure, cette cotisation sera de fr. 15.

Nous prions nos sociétaires de vouloir bien solder la cotisation avant la fin de janvier, afin de permettre à notre caisse de faire face à ses engagements. Les cotisations impayées à la fin de janvier seront encaissées par rembourso postal.

Le caissier.

*** Sommaire du N° 12 ***
de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“; Redaktor: Herr Oberförster Hans von Greyerz

Aufsätze: Erscheinungen beim Abfluss von Hochwasser. — Die Nachzucht des Vogelbeerbaumes und der Alpenerle. — Das Messen der Bäume hinsichtlich ihres Zuwachses. — Vereinsangelegenheiten: Notizen über die ausserordentliche Jahresversammlung des Schweizerischen Forstvereins in Solothurn. — Mitteilungen: Auffälliges aus der Pflanzenbiologie. — Nematoden, Gregarinen. — Meteorologischer Monatsbericht. — Aufforstungen. — Sprechsaal. — Forstliche Nachrichten. — Bücheranzeigen.